1 Mot de la présidente
2 Publications récentes
3 Information
4 Information (suite)
5 Forum des 50 ans et +
6 Activité physique de loisir
7 Qui? quoi?
8 Celles et ceux qui le font

Conseil des aînés

BULLETIN

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les événements des derniers mois dans le milieu de l'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées, ou communément appelé le milieu de vie substitut, ont fait couler beaucoup d'encre. Ils ont mis de l'avant plusieurs situations d'abus physiques, verbaux ou psychologiques à l'endroit de personnes comptant parmi les plus démunies de la société. Et malheureusement, il ne s'agit pas d'incidents isolés, mais d'incidents qui arrivent avec une certaine fréquence, tant dans le réseau public que dans le réseau privé.

Par contre, malgré l'ampleur et l'importance des gestes et des paroles qu'on a rapportés, il est essentiel de se rappeler que la majorité des travailleuses et des travailleurs dans ces milieux de vie font leur travail en toute dignité et en toute humanité. De ces derniers, on ne parlera pas, ou si peu, alors que ce sont eux qui permettent que tant de personnes soient prises en charge de façon sécuritaire et respectueuse.

J'ai eu récemment l'opportunité de visiter une résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie, St-Bridget's Home, pour ne pas la nommer. J'ai eu l'envie farfelue de vouloir m'inscrire dès maintenant sur la liste d'attente. Ce faisant, je serais confiante que le respect de « qui je suis » serait maintenu jusqu'à ma mort. Il existe une multitude de résidences publiques et privées de qualité comme le St-Bridget's Home. Toutefois, il demeure nécessaire de mettre en place des plans d'action, mesures ou programmes qui permettraient l'élimination des abus dans les réseaux public et privé.

En 2000, le Conseil rendait public un *Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*. Cet avis contenait diverses recommandations visant notamment le développement d'un nombre suffisant de milieux de vie substituts variés et de qualité, une formation adéquate pour le personnel, de même que leur soutien et encadrement. Le Conseil recommandait également l'adoption d'un système de reconnaissance des résidences privées pour aînés avec services, accompagné d'un programme de suivi et de soutien. Les moyens à mettre en œuvre pour corriger les situations défavorables sont connus. Il reste maintenant à s'assurer que tous, en commençant par le ministre, en passant par les gestionnaires, les travailleuses et les travailleurs, les syndicats se donnent le mot pour agir ensemble dans la perspective d'une amélioration continue des milieux de vie pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Les statistiques actuelles démontrent qu'une personne sur huit finit ses jours dans un milieu de vie substitut. Nul besoin de vous dire que cela augmentera avec une population vieillissante. Une raison importante pour améliorer ces milieux de vie.

C'est nécessaire pour moi, pour toi, pour nous et pour vous!

Hélène Wawanoh

bull_février.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 2 (PANTONE 286 C plate)

1 MOT DE LA PRÉSIDENTE
2 PUBLICATIONS RÉCENTES
3 INFORMATION
4 INFORMATION (SUITE)
5 FORUM DES 50 ANS ET +
6 ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LOISIR
7 QUI? QUOI?
8 CELLES ET CEUX QUI LE FONT

Conseil des aînés

BULLETIN

FÉVRIER 2004 VOLUME 3, NUMÉRO 3

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les événements des derniers mois dans le milieu de l'hébergement pour personnes âgées et personnes handicapées, ou communément appelé le milieu de vie substitut, ont fait couler beaucoup d'encre. Ils ont mis de l'avant plusieurs situations d'abus physiques, verbaux ou psychologiques à l'endroit de personnes comptant parmi les plus démunies de la société. Et malheureusement, il ne s'agit pas d'incidents isolés, mais d'incidents qui arrivent avec une certaine fréquence, tant dans le réseau public que dans le réseau privé.

Par contre, malgré l'ampleur et l'importance des gestes et des paroles qu'on a rapportés, il est essentiel de se rappeler que la majorité des travailleuses et des travailleurs dans ces milieux de vie font leur travail en toute dignité et en toute humanité. De ces derniers, on ne parlera pas, ou si peu, alors que ce sont eux qui permettent que tant de personnes soient prises en charge de façon sécuritaire et respectueuse.

J'ai eu récemment l'opportunité de visiter une résidence pour personnes âgées en perte d'autonomie, St-Bridget's Home, pour ne pas la nommer. J'ai eu l'envie farfelue de vouloir m'inscrire dès maintenant sur la liste d'attente. Ce faisant, je serais confiante que le respect de « qui je suis » serait maintenu jusqu'à ma mort. Il existe une multitude de résidences publiques et privées de qualité comme le St-Bridget's Home. Toutefois, il demeure nécessaire de mettre en place des plans d'action, mesures ou programmes qui permettraient l'élimination des abus dans les réseaux public et privé.

En 2000, le Conseil rendait public un *Avis sur l'hébergement en milieux de vie substituts pour les aînés en perte d'autonomie*. Cet avis contenait diverses recommandations visant notamment le développement d'un nombre suffisant de milieux de vie substituts variés et de qualité, une formation adéquate pour le personnel, de même que leur soutien et encadrement. Le Conseil recommandait également l'adoption d'un système de reconnaissance des résidences privées pour aînés avec services, accompagné d'un programme de suivi et de soutien. Les moyens à mettre en œuvre pour corriger les situations défavorables sont connus. Il reste maintenant à s'assurer que tous, en commençant par le ministre, en passant par les gestionnaires, les travailleuses et les travailleurs, les syndicats se donnent le mot pour agir ensemble dans la perspective d'une amélioration continue des milieux de vie pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Les statistiques actuelles démontrent qu'une personne sur huit finit ses jours dans un milieu de vie substitut. Nul besoin de vous dire que cela augmentera avec une population vieillissante. Une raison importante pour améliorer ces milieux de vie.

C'est nécessaire pour moi, pour toi, pour nous et pour vous!

Hélène Wavroch

Québec

bull_3février.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 3 IF "TONF 265 C:\pute\

RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Une réforme importante du Régime de rentes du Québec (RRQ) est entrée en vigueur en 1998. Cette réforme était devenue nécessaire en raison de l'impact prévisible du vieillissement de la population sur les coûts du régime. Une consultation publique doit être tenue tous les six ans pour analyser la situation et, au besoin, revoir certaines modalités du régime. Le régime doit, en effet, évoluer selon les changements dus au vieillisssement de la population.

Pour répondre à cette obligation, la Régie des rentes du Québec a publié un document de consultation *Adapter le Régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec* qui informe la population des propositions des modifications soumises. La RRQ tiendra une consultation publique à compter du 24 février pour évaluer la situation du régime et en revoir, au besoin, les composantes. La population et les organismes sont invités à prendre connaissance du document et à fournir leurs commentaires en vue de la commission parlementaire. Le document est accessible sur le site de la Régie des rentes du Québec à l'adresse suivante:

www.rrq.gouv.qc.ca

VIVRE ET VIEILLIR EN SANTÉ

Le guide pratique *Vivre et vieillir en santé* est le premier d'une série de documents à la fois pratiques et informatifs qui viennent remplacer le Guide des aînés, édité par les Publications du Québec.

Conçu par le Conseil des aînés, cet ouvrage de base, adapté aux réalités du Québec, s'avère à la fois : un guide de prévention contenant plusieurs trucs, un guide de renseignements médicaux, un répertoire des ressources d'aide disponibles, un guide d'information juridique en matière de santé. Vous trouverez dans ce guide pratique réponse aux principales questions qui touchent la santé des aînés. Quelles saines habitudes renforcer ou acquérir pour être en santé à un âge plus avancé? Sur quoi faut-il porter plus d'attention? Quels sont les principaux problèmes de santé physique et mentale touchant les aînés et comment sont-ils traités? Où trouver de l'aide en matière de santé? Sur le plan juridique, en matière de santé, quelles précautions faut-il prendre et quels droits peut-on exercer quand on est un aîné?

S'adressant à tout aîné se préoccupant de sa santé, ou à toute personne désireuse de mieux comprendre un proche aîné et de l'aider à profiter au maximum de la vie, ce document sera lancé au printemps 2004.

bull_5fevrier.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 4 (PANTONE 282 C process)

INFORMATION 3

VOLUME 3, NUMÉRO 3

L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

par Daniel Gagnon

LES RESSOURCES PRIVÉES

À la suite de plusieurs questions au sujet des ressources d'hébergement pour personnes âgées, le Conseil consacrera deux articles sur le sujet. Le premier traite des ressources privées alors que les ressources publiques feront l'objet d'un article dans le prochain numéro .

On entend diverses dénominations pour les identifier, comme par exemple résidences pour personnes âgées, pour retraités ou pour semi-retraités auxquelles on ajoute souvent autonomes, semi-autonomes ou en perte d'autonomie. Il existe de moins en moins de foyers dits illicites, surtout depuis juin 2002 par l'inclusion dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (article 346.0.1) de l'obligation des résidences privées qui reçoivent des aînés de s'identifier auprès de leur Régie régionale. Ces dernières sont tenues de « constituer et tenir à jour un registre des résidences pour personnes âgées » dans leur région. Ainsi, « une résidence pour personnes âgées est définie comme étant un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité et à l'aide domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement et d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire, ou d'une ressource de type familial.»

Bien que certaines Habitations à loyer modique (HLM) soient destinées spécifiquement aux personnes âgées, elles ne sont pas considérées comme des résidences pour personnes âgées au sens de la loi. En effet, outre les aspects de sécurité, les HLM n'offrent généralement pas de services étendus. Il en est de même pour les immeubles d'habitation recevant une forte concentration d'aînés, mais n'offrant pas de services spécifiques.

L'ensemble des Régies régionales de la santé et des services sociaux ont constitué un registre et certaines d'entre elles ont entrepris un processus de validation et d'amélioration de la démarche.

Les personnes intéressées peuvent donc vérifier auprès de leur Régie régionale si une ressource est bel et bien enregistrée dans le registre. Cependant, les informations ne tiennent pas compte de la qualité de la ressource; elles ne font que confirmer si la ressource existe et si elle est connue de la Régie régionale.

Un des moyens les plus répandus pour connaître l'appréciation d'une résidence est la qualification de résidences par le programme

bull_février.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 5 (PANTONE 288 C plate)

L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES (SUITE)

Roses d'Or. Aussi, certaines régions possèdent leur propre système d'appréciation alors que d'autres n'en ont pas.

Pour savoir si une résidence a été appréciée par le programme Roses d'Or, les personnes intéressées peuvent s'informer auprès de la FADOQ (ou Mouvement des aînés du Québec), section régionale ou de la régie régionale, et de certains CLSC. De plus, l'ensemble des appréciations des résidences d'une région est généralement contenu dans un bottin accessible à la population, gratuitement ou à très bas prix. Certaines associations de résidence ont également élaboré un mécanisme d'appréciation des résidences qui en sont membres.

Cependant, toutes les résidences ne sont pas tenues d'être appréciées et il faut savoir que l'appréciation ne porte que sur les aspects environnementaux, sécurité-incendie et sur la satisfaction de la clientèle.

En aucun cas, les services de santé et de bien-être ne sont évalués. Il n'existe actuellement aucun contrôle de ces éléments qui relèvent du réseau de la santé et des services sociaux.

Il est également important de savoir qu'aucune résidence privée pour personnes âgées ne possède de permis du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Par contre, les résidences recevant plus de neuf résidents sont tenues de se conformer aux lois et règlements sur le code du bâtiment, de la sécurité-incendie et de la conservation et la préparation des aliments.

Pour leur part, les résidences accueillant neuf personnes et moins ne sont pas régies par cette réglementation.

Par ailleurs, le ministère des Affaires municipales, du Loisir et du Sport (MAMLS) exhorte les municipalités à se donner des mesures de suivi de ces ressources. Cependant, très peu d'entre elles s'en prévalent actuellement.

Il existe un type de ressource d'hébergement privé qui détient un permis d'exploitation du MSSS. Il s'agit du Centre d'hébergement et de soins de longue durée privé, non conventionné. Ces établissements reconnus offrent à leur clientèle des services généralement assez développés. Il faut savoir que l'accès à ces services est tributaire de la capacité de payer du client puisque tous les services sont à la charge du résident. De plus, certaines Régies régionales ont des ententes de services avec des résidences privées pour personnes âgées par une formule d'achat de place. Dans ces ressources, une partie des services de santé est défrayée par la Régie régionale. Il faut s'informer auprès du CLSC qui évalue les demandes pour savoir si de telles ressources existent et quelles en sont les conditions d'accès. Il faut préciser que très peu de régions offrent ce service. Il est aussi possible de faire affaire avec une agence d'accompagnement ou de placement spécialisée. Généralement le recours à une telle agence est gratuit car les honoraires de l'agence sont défrayés par la résidence sur laquelle le choix porte. Le CLSC peut aussi vous fournir de l'aide et/ou des conseils. Certains CLSC offrent un bon soutien alors que d'autres remettent une liste de résidences disponibles dans le secteur. En fait les CLSC ne sont pas tenus d'offrir ce service qui relève du secteur privé.

bull_5fevrier.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 6 (PANTONE 288 C plate)

FORUM DES 50 ANS ET +

Le Forum des 50 ans et + qui devait se tenir en mai 2004 est rendu impossible en raison d'un manque de ressources. Le Conseil des aînés tient à remercier tous ceux et celles qui ont travaillé à sa préparation, en particulier les Tables régionales de concertation des aînés qui en ont élaboré le contenu en concertation avec le Conseil des aînés.

UN TRÉSOR À EXPLORER

Les rendez-vous annuels, journées de ressourcement et de formation pour les bénévoles engagés auprès des aînés, auront lieu à partir du jeudi 4 mars, et ce, à des dates différentes selon les régions. Pour obtenir des informations additionnelles, vous pouvez communiquer avec le :

Centre Berthiaume-Du Tremblay
1474, rue Fleury Est
Montréal
Téléphone: (514) 382-0310

PRIX NICOLAS-ZAY 2004

Le prix Nicolas-Zay, créé en 1994 en hommage au président-fondateur de l'Association québécoise de gérontologie, est attribué tous les deux ans à une personne qui s'est fait remarquer par son engagement en matière de recherche, de formation ou dans le domaine des communications relatif à la gérontologie.

Le 21 novembre 2003, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, l'Association québécoise de gérontologie a rendu un hommage particulier à Hubert de Ravinel en lui remettant le prix Nicolas-Zay, qui témoigne de son implication et de son engagement soutenus dans le domaine de la gérontologie au Québec. Une somme de 1 000 $ accompagnait ce prix, grâce à la générosité du Centre de recherche sur le vieillissement de l'Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, de l'Institut du vieillissement des Instituts de recherche en santé du Canada et de l'Institut sur le veillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval.

Source: Association québécoise de gérontologie.

Dans l'ordre habituel, Robert Chagnon, président de l'Association québécoise de gérontologie, Lise Beaudoin, directrice adjointe, Les petits frères des Pauvres, Hubert de Ravinel, le récipiendaire du prix Nicoals-Zay et son épouse Claire Blanchard.

bull_5fevrier.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 7 (PANTONE 285 C process)

ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LOISIR

Selon le Regroupement des stations de ski de fond de la région de Québec (RSSFRQ), 53 % des skieurs de fond sont âgés de 45 ans ou plus. Parmi ceux-ci, ce sont ceux de 65 ans ou plus qui enregistrent le nombre le plus élevé de sorties dans une saison.

Pour en savoir plus: www.rssfrq.qc.ca

Source : Lucie Garneau, Enquête auprès de la clientèle des stations de ski de fond de la région de Québec, 1999.

PHOTO: LUCIE GARNEAU

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Selon l'*Enquête sociale et de santé* 1998, 32 % des hommes de 65 ans ou plus pratiquait une activité physique de loisir trois fois par semaine ou plus alors que chez les femmes, ce pourcentage était de 24 %.

Plusieurs personnes âgées de 65 ans ou plus ne pratiquaient jamais d'activité physique de loisir. En 1998, 41 % des hommes de 65 ans ou plus se retrouvait dans les personnes inactives comparativement à 49 % des femmes.

JAMAIS TROP TARD

Les personnes qui ont été inactives ou peu actives pendant une période de leur vie, et qui se mettent à pratiquer régulièrement des activités physiques, bénéficieront d'une amélioration notable de leur capacité fonctionnelle, ce qui est un gage d'espérance de vie accrue.

Source: Secrétariat au loisir et au sport, L'activité physique: déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus, Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p.43.

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LONGÉVITÉ

L'activité physique accroît la longévité. Plus le volume d'activité physique est important, plus le risque de décès prématuré est faible.

Source: Secrétariat au loisir et au sport, L'activité physique: déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus. Avis du comité scientifique de Kino-Québec, p. 43.

bull_5fevrier.qxd 2/6/2004 2:35 PM Page 8 (PANTONE 288 C plate)

QUI? QUOI? 7

VOLUME 3, NUMÉRO 3

POUR MIEUX CHOISIR UNE RÉSIDENCE PRIVÉE

- Bien planifier la recherche;
- Ne rien précipiter;
- Analyser chaque aspect (coût, services requis, localisation, etc.);
- Comparer entre plusieurs options et négocier;
- Poser toutes les questions au propriétaire et signer toujours un bail incluant l'annexe au bail pour personnes âgées;
- S' informer auprès d'amis, de résidents et de familles de résidents qui ont une bonne connaissance des résidences que l'on considère acceptables;
- Se fier à ses impressions et ses intuitions.

QUOI FAIRE?

Pour mieux choisir une résidence privée, il est suggéré de consulter le document *Vivre en résidence privée pour personnes âgées, comment faire un choix éclairé et judicieux, de* la collection Quoi faire? publié par les Publications du Québec et en vente au coût de 5,95 $.

Pour vous le procurer, vous pouvez téléphoner au (418) 643-5150 pour la région de Québec, sans frais au 1 800 463-2100 pour les autres régions, ou consulter le site Internet des Publications du Québec au

« On commence à vieillir quand on finit d'apprendre »
Proverbe japonais

Rêves d'aînés réalisés

Popote et Multi-Services de Loretteville a permis à huit personnes âgées de réaliser un rêve grâce aux recettes du livre Popoter avec la Popote. En effet, le projet Rêves d'aînés a impliqué les bénévoles et les bénéficiaires de cet organisme. On peut se procurer ce livre au coût de 8,00 $ en faisant la demande à madame Sylvie Gingras au numéro de téléphone suivant: (418) 845-3081
Source: Popote et Multi-Services, Loretteville, 2004

bull_5fevrier.qxd 2/6/2004 2:15 PM Page 1 (PANTONE 288 C plate)

8 CELLES ET CEUX QUI LE FONT

VOLUME 3, NUMÉRO 3

LES MEMBRES DU CONSEIL DES AÎNÉS

Hélène Wavroch
présidente

Hubert de Ravinel
vice-président

Muguette Béchard

Irène Belleau

Véra Kassabian Bédirian

Jean-Paul Bordeleau

Maurice Boucher

Robert Dean

Gaston Guy

Maxima Migneault

Yolande Richer

Richard Sarrasin

LES MEMBRES D'OFFICE

Jean-Louis Bazin
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Solange Matte
SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE

Claude Martin
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Nicole Breton
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Françoise Vekeman
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Vital Simard
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Francine Cloutier
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

PUBLICATIONS

Le Bulletin de même que les autres publications du Conseil des aînés sont disponibles gratuitement sur demande ou sur le site du Conseil des aînés.

La Réalité des aînés québécois est en vente aux Publications du Québec au prix de 22,95$
Vous pouvez commander cet ouvrage en téléphonant au 1 800 463-2100 ou à l'adresse Internet suivante:

www.editeurofficiel.gouv.qc.ca

Conseil des aînés
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Cook, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 4J3

Téléphone sans frais: 1 877 657-2463
Téléphone : (418) 691-2006
Télécopieur : (418) 643-1916
Courriel : aines@conseil-des-aines.qc.ca
Site Internet: www.conseil-des-aines.qc.ca

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
(ISSN-1481-4730)

Conseil des aînés
Québec